

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli statuera sur cette demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme lors de la séance ordinaire du **lundi 15 janvier 2024**, à compter de 20 h, en la salle de conférence de l'édifice municipal situé au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Mont-Joli.

À cette date, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure visée est la suivante :

- **Immeuble situé au 1330, boul. Benoit-Gaboury constitué des lots 4 071 210 et 4 071 966**

NATURE ET EFFET de la demande de dérogation mineure	RÈGLEMENT(S) / Article(s)	NORME(S)
Permettre d'installer une génératrice dans la cour arrière à une distance d'un (1) mètre de la ligne de terrain et d'y aménager une clôture en maille de chaîne autour de la génératrice qui aurait une hauteur de 2,44 mètres.	Règlement de zonage numéro 2009-1210 aux articles : 7.21 9.16	La marge de recul de la génératrice par rapport à toute ligne de terrain est de deux (2) mètres; Dans la cour arrière la hauteur d'une clôture mesurée à partir du niveau du sol adjacent, ne doit pas excéder 2,0 mètres pour l'usage d'une épicerie (super marché).

Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli statuera sur cette demande de dérogation mineure.

FAIT À MONT-JOLI, CE 14^E JOUR DE DÉCEMBRE 2023

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 16h le quatorzième (14^e) jour du mois de décembre 2023 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

FAIT À MONT-JOLI, CE 14^E JOUR DE DÉCEMBRE 2023

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé
Greffière